

## Décryptage de la circulaire nationale sur la réouverture des écoles

ENFIN ! Voici la 1ère circulaire nationale concernant la réouverture des écoles, annoncée par E.Macron le lundi 13 avril ! Cette circulaire est sortie ce lundi 4 mai (elle est disponible sur le site du ministère mais n'a toujours pas été diffusée sur les boîtes professionnelles). Quel manque de considération !

Cela fait donc 4 semaines que les personnels sont dans l'attente d'un cadrage national.

4 semaines pendant lesquelles Blanquer se multiplie dans la presse, en oubliant d'informer préalablement les professionnels qui constatent régulièrement les contradictions du ministre... en attendant la fin de la récréation !

4 semaines que certains IEN imposent des décisions aux équipes en dépit de tout cadrage national, avec des incohérences, des pressions inacceptables et des différences plus que notables entre circonscription. La cacophonie est partout, à tous les étages.

Le SNUipp-FSU intervient à tous les niveaux pour défendre les conditions de travail des personnels auxquels il essaie de donner quelques repères.

Après le décryptage du protocole national, voici le décryptage « à chaud » de la circulaire nationale.

<b>Extraits de la circulaire</b>	<b>Décryptage du SNUipp-FSU 66</b>
L'obligation d'instruction s'impose à tous en classe ou à la maison. <b>La réouverture des écoles</b> et des établissements <b>constitue</b> , dès lors, <b>l'une des modalités de cette continuité, en fonction des contraintes sanitaires, la priorité étant de protéger la santé des élèves comme des personnels.</b>	<i>LA priorité étant de protéger élèves comme personnels, et non d'ouvrir à tout prix en imposant la présence de tous les personnels à tout prix, pourquoi avoir mis une telle pression ces derniers jours sur les personnels en prenant des risques sur la santé de certains d'entre eux?</i>
[la reprise] est subordonnée, d'une part, aux règles de confinement fixées par les autorités de l'État à l'échelle de chaque territoire, et, d'autre part, <b>à la capacité effective des collectivités locales et des équipes éducatives d'assurer le strict respect des règles sanitaires définies par le ministère des Solidarité et de la Santé.</b>	<i>Les avis et décisions pris par les mairies et les équipes pédagogiques, souvent en conseil d'école exceptionnel, doivent être respectés. L'expertise de terrain de ces acteurs incontournables ne doit pas être retoquée de façon aveugle par notre administration de l'Education Nationale sous prétexte de faire du chiffre avec l'affichage d'ouvertures d'écoles généralisées.</i>
Il est souhaitable, dans la mesure du possible, de procéder à une réouverture par niveau d'enseignement, en privilégiant, dans un premier	<i>Ce passage ne permet donc plus à un IEN d'imposer le retour de tous les niveaux dès le 12 mai comme une norme qui va de soi.</i>



<p>temps, les classes charnières (grande section de maternelle, CP, CM2).</p>	<p><i>Là aussi, on constate des changements incessants et des injonctions contradictoires. Les équipes ne doivent plus subir de pression.</i></p>
<p>La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des familles, l’instruction restant obligatoire. Ceci implique que l’élève qui n’est pas en présentiel reste en lien avec son école et suit un enseignement à distance.</p>	<p><i>Les familles choisissant librement de ne pas revenir de suite à l’école ne peuvent pas être "punies" par la fin du travail distanciel (comme certains IEN le disaient). Mais cela demandera des organisations collectives parfois, pour éviter la "double journée" en présence / à distance. Rappelons que certaines familles n'ont guère le choix en raison de personnes vulnérables à domicile ou d'élèves ayant des pathologies qui nécessitent les plus grandes précautions.</i></p>
<p>Les personnels qui ont <a href="#">une vulnérabilité de santé au regard du virus Covid-19</a> ou qui vivent avec une personne ayant cette vulnérabilité ne doivent pas être présents aux mois de mai et juin. Ils préviennent l’inspecteur de l’éducation nationale (IEN) ou le chef d’établissement dans les conditions prévues pour l’ensemble des fonctionnaires de l’État. Leur autorité hiérarchique leur indique alors s’ils continuent de s’occuper de leur classe à distance ou s’ils prennent en charge un groupe d’élèves qui ne peut pas se rendre à l’école pour des raisons de santé.</p>	<p><i>Le passage est clair ! « [...]ne doivent pas être présents aux mois de mai et juin[...] Le cas (courant) des collègues conjoints ou parents de personnes vulnérables est clairement indiqué comme raison valable de se mettre en retrait. Les refus de principe de certains IEN devraient disparaître. La fin du paragraphe est plus problématique ; c’est, pour le SNUipp-FSU, aux équipes de décider des modalités de prise en charge des élèves de l’école !</i></p>
<p>Les cours se déroulent en groupe comprenant au maximum 15 élèves dans le respect des règles de distanciation, de manière alternative et selon des modalités (un jour sur deux, deux jours consécutifs sur quatre ou une semaine sur deux) déterminées par les IEN et les chefs d’établissement en concertation avec les équipes pédagogiques. Ce plafond est de 10 élèves maximum pour les classes de l’école maternelle.</p>	<p><i>A noter, le <b>maximum</b> ! Et surtout « de manière alternative » ! Mais encore que les IEN doivent consulter les équipes ! Pour le SNUipp-FSU, ces organisations doivent émaner de la réflexion concrète des équipes enseignantes, seules en lien direct avec les réalités du terrain.</i></p>
<p><i>Des groupes multi-niveaux peuvent être constitués pour scolariser des élèves prioritaires dont les cours n’ont pas repris et correspondant aux catégories suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les élèves en situation de handicap ;</li> <li>- les élèves décrocheurs ou en risque de décrochage ;</li> <li>- les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation.</li> </ul> <p>Dans la mesure du possible, il est également tenu compte des élèves relevant d’une même fratrie.</p>	<p><i>Il faut préciser la liste des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation. Quid des enseignants, en particulier? Cette crise a jeté à la face des décideurs des réalités souvent snobées, celle des travailleurs moins visibles mais nécessaires à l'intendance en temps de crise: éboueurs, caissières, routiers, livreurs, agriculteurs, et tant d'autres...</i></p>



<p>Une attention particulière est portée au retour progressif à l'école des élèves en situation de handicap afin d'informer les familles des modalités d'accueil définies pour respecter la doctrine sanitaire.</p>	<p><i>Si les élèves en inclusion doivent eux aussi bénéficier du déconfinement, certaines pathologies ou comportement peuvent s'avérer difficilement compatibles avec le respect strict des consignes sanitaires.</i></p>
<p>Les professeurs qui assurent un service complet en présentiel dans l'école ou l'établissement ne sont pas astreints à l'enseignement à distance. L'enseignement à distance pour les élèves restés chez eux est assuré par les professeurs qui sont aussi à domicile. Le lien à distance entre élèves et professeurs est défini à l'échelle de l'école ou de l'établissement, avec l'aide, le cas échéant, des autorités académiques.</p>	<p><i>Première phrase : il ne devrait pas y en avoir, avec la reprise progressive (GS, CP et CM2) et alternative. Mais si c'était le cas, comment faire dans une école où tous les enseignants ont repris à temps plein, en présence d'un groupe d'élèves?</i>  <b>Ajout 34 : une solution est de mettre en place un roulement pour les élèves (seuls les familles "prioritaires" doivent pouvoir mettre leurs enfants tous les jours), permettant aux PE d'alterner présentiel et distanciel sur la semaine.</b></p>
<p>Un plan de reprise départemental, fixant les modalités de la réouverture des écoles, est arrêté par le directeur académique des services de l'éducation nationale. Le directeur d'école informe le conseil d'école des modalités d'organisation retenues.</p>	<p><i>Si ce plan a peut-être été abordé en conseil d'IEN, sans publication écrite pour l'heure en direction des enseignants concernés, il n'a pas permis un lissage des pratiques, des attentes, des injonctions entre les différents IEN du département.</i></p>
<p>La pré-reprise des professeurs des écoles a lieu le 11 mai. Elle peut être étendue au 12 mai en raison des circonstances locales à la demande des équipes pédagogiques. [...] Cette pré-reprise permet de continuer à se former aux règles sanitaires, d'échanger sur le travail des élèves durant la période de confinement et de préparer le retour des élèves en classe en prenant en compte toutes les dimensions psychologiques de ce que chacun aura vécu pendant la période de confinement. Les professeurs souffrant d'une vulnérabilité ne sont pas convoqués dans les établissements pour ces préretrés.</p>	<p><i>La possibilité de 2 jours de pré-retrée est écrite noir sur blanc! Demandez donc ces deux jours à votre IEN ! C'est un minimum pour préparer une telle reprise ... si elle est possible dans votre école ! Les équipes ont besoin de temps (nombre et composition des groupes, gestion du distanciel, répartition possible des élèves entre collègues, etc...) !</i></p>
<p>Les directeurs d'école sont prioritairement mobilisés sur la mise en place des modalités concrètes de la réouverture et la relation aux familles, et peuvent, à ce titre, ne prendre en charge leurs enseignements qu'au cours de la deuxième ou troisième semaine après la reprise.</p>	<p><i>Qui prend en charge leurs élèves en présentiel ? Le SNUipp-FSU a toujours soutenu le travail collaboratif entre collègues, et la prise en compte collective des réalités complexes de la direction d'école. La solidarité adjoints-direction doit se révéler dans ces moments de crise.</i></p>
<p>Le retour des élèves en classe est un moment privilégié pour les écouter et faire un bilan de la situation de chaque élève pour mieux définir le parcours de chacun. <b>Par la suite, l'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes</b></p>	



<p><b>conditions.</b> Il s'agit d'éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement.</p> <p>.....</p> <p>Les professeurs continuent à évaluer leurs élèves selon les modalités qu'ils fixent.</p> <p>.....</p> <p>En école élémentaire, il est recommandé, pour une journée type de 6 h, de consacrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en CP, CE1 et CE2 2h30 aux enseignements de français et 1h30 pour les mathématiques</li> <li>• en CM1 et CM2, ces volumes recommandés sont respectivement d'au moins 2 heures et 1h30.</li> </ul> <p>Au CP, la poursuite de l'apprentissage de la lecture et du calcul est privilégiée. Du cours élémentaire au cours moyen, la résolution des problèmes et la compréhension des textes longs (narratifs et documentaires) <u>sont au cœur des enseignements</u>. Les travaux donnés à la maison répondent aux mêmes priorités.</p>	<p><i>Aucune pression ne doit être mise sur les enseignants concernant la pédagogie, les programmes ou les évaluations.</i></p> <p><i>L'école s'est arrêtée le 16 mars.</i></p> <p><i>Pendant cette période de confinement, les enseignants ont fait de leur mieux pour garder un lien scolaire avec leurs élèves.</i></p> <p><i>Cette réouverture des écoles ne signifie pas que la classe va reprendre normalement.</i></p> <p><i>La rentrée de septembre (si elle a lieu normalement) sera différente des rentrées ordinaires.</i></p> <p><i>Jusque là, on fait comme on peut !</i></p> <p><i>Ajout 34 : Le DASEN de l'Hérault a clairement dit qu'il n'y aurait aucune pression au niveau pédagogique, ce qui va dans le sens de l'analyse du SNUipp-FSU : il faut relativiser les injonctions pédagogiques de cette circulaire, la priorité est sanitaire ! On fera de la garderie, dans le meilleur des cas on fera des révisions et du renforcement.</i></p>
<p>En outre, si les conditions sanitaires sont réunies, une heure par jour est consacrée à l'activité physique, temps des récréations compris, afin de favoriser l'équilibre des élèves.</p>	<p><i>Comment concrètement organiser des séances d'éducation physique sans matériel, en respectant les distanciations (distanciations plus importantes en cas d'activité physique) alors même que la seule organisation des récréations est un véritable casse-tête pour les équipes enseignantes</i></p>

